

Comment taxer les actes complexes et occasionnels?

Niveau: Expert

Durée: 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

Public concerné:

Notaire, comptable-taxateur et toute personne expérimentée dans la taxation des actes

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser sur le plan juridique et fiscal l'acte rencontré occasionnellement
- Reconnaître les conventions dépendantes et indépendantes
- Appliquer le tarif en conséquence
- · Apprécier les formalités préalables et postérieures à l'acte
- Apprécier et déterminer la fiscalité des actes [à travers des cas pratiques]

Contenu:

Garanties

- Cautionnement et nantissement par acte séparé (avec ou sans acte principal)
- Translation d'hypothèque
- Prorogation de délai
- Quittance subrogative
- Mainlevée définitive d'une inscription renouvelée

Ventes

- Ventes diverses
- Dation en paiement

Baux

- Opération de Crédit bail
- Bail à construction et cession de bail à construction

Page 1 sur 3

- Bail emphytéotique et cession de bail
- Bail à long terme et cession de bail

Divers

- Partage de Société de Construction
- Scission de copropriété
- Notoriété acquisitive

Prérequis:

Des connaissances en taxation des actes courants sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation